

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 octobre 2011 sous la présidence de Monsieur Loïc BABARY, Maire.

Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 7 juillet 2008, le Conseil Municipal avait prescrit :

- une révision simplifiée du PLU destinée à permettre la réalisation d'une salle des fêtes, en dehors des zones inondables,
- une révision générale du PLU pour mettre en place un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable, tenant compte des changements intervenus : évolution de la protection du site SEVESO, création du site Natura 2000, réalisation de logements ou autres constructions.

Il rappelle que pendant la période de concertation, la municipalité s'est tenue à la disposition du public afin de recueillir les observations et apporter toutes informations et explications.

Il rappelle également la réunion publique du 4 juillet 2011 qui a permis de présenter à la population le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le Conseil Municipal arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme et précise que ce dossier sera adressé pour avis aux personnes publiques associées et tenu à la disposition du public en mairie.

Déclaration préalable pour les clôtures

Le Maire rappelle l'ordonnance du 8 décembre 2005 et le décret du 5 janvier 2007 relatifs aux permis de construire et aux autorisations d'urbanisme qui ont défini et simplifié les règles de délivrance des déclarations et autorisation d'utiliser le sol.

Suite à différentes remarques soulevées lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et afin de préserver le patrimoine urbain et d'assurer une cohérence dans l'édification des clôtures, Le Conseil Municipal décide d'instaurer la mise en place d'une déclaration préalable pour tous travaux de clôture sur l'ensemble du territoire communal.

Attribution de logement d'urgence

Le Conseil Municipal autorise le Maire à attribuer, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, un logement communal vacant (meublé ou non).

Modification de statuts de la Communauté de Communes

Le Conseil Municipal approuve la décision de la CCLD d'adhérer pour le périmètre de Cormery, Tauxigny, Saint-Bauld et Dolus le Sec et de modifier dans sa compétence environnement l'alinéa « adhésion au SAVI pour le territoire des communes de Cormery, Tauxigny, Saint Bauld et Dolus le Sec, pour la participation aux travaux généraux d'entretien, d'aménagement du lit majeur de l'Indre et de ses affluents et la gestion des ouvrages publics concernant l'Indre et ses affluents ».

Admission en non valeur

Le Conseil Municipal accepte de mettre en non valeur un impayé de cantine de 2007 (110,97 euros).

Tarif des jetons de l'aire de camping car

Le Conseil Municipal fixe à 2 euros le tarif des jetons d'utilisation du distributeur d'eau sur l'aire de camping car.

Assurances de la Commune

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes propositions de renouvellement des contrats d'assurance de la Commune.